

École nationale
de **POLICE**
du Québec

**Plan d'action 2010-2013
à l'égard des personnes handicapées**

Bilans 2011-2012 | 2012-2013 | 2013-2014



Adopté par le comité de direction le 1^{er} octobre 2014

Direction des affaires institutionnelles
et des communications

Québec 

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4
(819) 293-8631 poste 6247

COORDINATION : DIRECTION DES AFFAIRES INSTITUTIONNELLES ET DES COMMUNICATIONS

© École nationale de police du Québec, 2014.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

PLA 01-04

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	4
OBSTACLES EXISTANTS, PRIORITÉS D'ACTION ET MESURES RETENUES.....	5
ACTIONS POSÉES AU REGARD DE NOTRE MISSION GÉNÉRALE	5
ACTIONS POSÉES AU REGARD DE NOTRE MISSION GÉNÉRALE (SUITE).....	7
ACTIONS POSÉES AU REGARD DE NOTRE MISSION GÉNÉRALE (SUITE).....	12
ACTIONS POSÉES AU REGARD DE NOS SERVICES OFFERTS AUPRÈS DE LA POPULATION	13
ACTIONS POSÉES AU REGARD DE NOS SERVICES OFFERTS AUPRÈS DE LA POPULATION (SUITE) .	14
ACTIONS POSÉES AU REGARD DE NOS SERVICES OFFERTS AUPRÈS DE LA POPULATION (SUITE) .	15
ACTIONS POSÉES AU REGARD DE NOS SERVICES OFFERTS AUPRÈS DE LA POPULATION (SUITE) .	16
ACTIONS À TITRE DE GESTIONNAIRE D'UN ORGANISME PUBLIC	17
ACTIONS À TITRE DE GESTIONNAIRE D'UN ORGANISME PUBLIC (SUITE)	18
REDDITION DE COMPTES SUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE.....	19
DIFFUSION.....	19

MISE EN CONTEXTE

Conformément aux exigences prévues à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale¹, le comité de direction de l'École nationale de police du Québec (l'École) a adopté le 28 mars 2012 le *Plan d'action 2010-2013 à l'égard des personnes handicapées*. Comme ce quatrième plan d'action s'échelonnait initialement du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2013, l'École s'était engagée à en faire le suivi et une reddition au 30 juin de chaque année d'application. Malgré ce qui précède, l'École n'a pu procéder comme prévu à la reddition de ses actions pour les années 2011-2012 et 2012-2013 en raison de sa capacité organisationnelle et d'un manque de ressources humaines. L'École a dû prioriser certains dossiers au détriment de d'autres, ce qui a amené un retard dans la production des bilans.

Par ailleurs, l'École a tout de même poursuivi les actions identifiées dans son plan d'action 2010-2013 et en a ajouté informellement quelques-unes, lesquelles sont repérables par la mention « **NOUVELLE ACTION** ».

Il nous fait donc plaisir de présenter les bilans 2011-2012 et 2012-2013 de même que les actions entreprises en 2013-2014 ainsi que le bilan de ces actions. La présente reddition retrace les obstacles priorités, les mesures retenues ainsi que les résultats attendus pour les années 2011 à 2014.

Pour obtenir le portrait complet de l'École de même que la reddition des actions pour les années 2008 à 2011, nous vous référons au [*Plan d'action 2010-2013 à l'égard des personnes handicapées*](#) [www.enpq.qc.ca].

¹ RLRQ, chapitre E-20.1

OBSTACLES EXISTANTS, PRIORITÉS D'ACTION ET MESURES RETENUES

Actions posées au regard de notre mission générale

	Secteurs d'activité	Direction responsable	Obstacles priorités	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéancier	Indicateurs de suivi
1.	Formation des aspirants policiers	Direction de la formation policière Direction des affaires institutionnelles et des communications	Suivant le rapport déposé par le Protecteur du citoyen, convenir avec le MELS et le MSP du nombre d'heures de formation minimal en matière d'intervention auprès des personnes éprouvant des problèmes de santé mentale ainsi que les aspects juridiques pertinents	Consulter le Comité de concertation sur la formation des futures policières et des futurs policiers du Québec afin de fournir une reddition au Protecteur du citoyen	Produire un état de situation relativement à ce dossier	Juin 2012 Échéancier révisé : Juin 2013	État de situation déposé et reddition de comptes effectuée auprès du Protecteur du citoyen
Reddition 2011-2012	<p>En mai 2011, le Protecteur du citoyen a déposé le rapport <i>Pour des services mieux adaptés aux personnes incarcérées qui éprouvent un problème de santé mentale</i> à l'Assemblée nationale. Le Protecteur du citoyen a émis des recommandations visant notamment l'enrichissement de la formation des aspirants policiers et des policiers afin d'assurer une intervention spécialisée.</p> <p>Ce dossier a été présenté au Comité de concertation sur la formation des futures policières et des futurs policiers du Québec (le Comité de concertation) lors des réunions du 19 octobre 2011 et du 23 mars 2012. À la rencontre du 19 octobre 2011, l'École a informé le Comité de concertation qu'un sondage portant sur la formation collégiale, entre autres, en matière de santé mentale, a été effectué par l'École. Le taux de participation était excellent puisqu'onze des douze collèges offrant le programme des techniques policières y avaient répondu. Le 23 mars 2012, l'École a fait part aux membres du Comité de concertation de la difficulté d'établir avec certitude le nombre d'heures destiné à la formation en lien avec les problématiques de santé mentale puisqu'elles sont intégrées à plusieurs endroits dans la formation. Cette difficulté existe également au niveau des collèges. Par ailleurs, elle les a avisés qu'un sondage sera lancé en septembre 2012 auprès des corps de police et des collèges, et ce, dans le but de produire un état de situation global de la couverture des thématiques gouvernementales et sociétales dans le continuum de formation. Un état de situation sera par la suite rédigé et son dépôt est prévu en décembre 2012.</p> <p>Cette action sera poursuivie pour la prochaine année et l'échéancier est donc révisé pour juin 2013.</p>						

	Secteurs d'activité	Direction responsable	Obstacles priorités	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéancier	Indicateurs de suivi
1.	Formation des aspirants policiers	Direction de la formation policière Direction des affaires institutionnelles et des communications	Suivant le rapport déposé par le Protecteur du citoyen, convenir avec le MELS et le MSP du nombre d'heures de formation minimal en matière d'intervention auprès des personnes éprouvant des problèmes de santé mentale ainsi que les aspects juridiques pertinents	Consulter le Comité de concertation sur la formation des futures policières et des futurs policiers du Québec afin de fournir une reddition au Protecteur du citoyen	Produire un état de situation relativement à ce dossier	Juin 2012 Échéancier révisé : Juin 2013	État de situation déposé et reddition de comptes effectuée auprès du Protecteur du citoyen
Reddition 2012-2013 DOSSIER TERMINÉ	<p>Un sondage portant sur les réalités sociétales, dont la santé mentale, a été réalisé au cours de l'automne 2012 auprès des collèges, des corps de police et de l'École. Ce sondage nous permis de préparer un topo sur la <i>Formation en lien avec une intervention policière auprès d'une personne atteinte de problématique de santé mentale requérant l'usage de la force</i>. Ce topo a été transmis en janvier 2013 au ministère de la Sécurité publique (MSP), au Protecteur du citoyen et à nos différents partenaires afin de les informer sur les formations qui sont offertes en santé mentale dans le cadre du programme collégial en techniques policières et du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG – programme de l'École).</p> <p>Les résultats du sondage ont permis de constater que tous les futurs policiers (étudiants en techniques policières) sont outillés pour intervenir adéquatement auprès d'une personne handicapée (troubles de santé mentale) grâce à des formations théoriques, des études de cas et des mises en situation interactives portant notamment sur : Communication policière, Guide des pratiques policières concernant les personnes atteintes de troubles mentaux, application de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui, techniques et protocoles d'intervention auprès des personnes souffrant de déficience intellectuelle, de problème de santé mentale ou de trouble envahissant du développement, connaissance des ressources d'aide et des partenaires du milieu dans ce domaine.</p> <p>De plus, tous les futurs policiers reçoivent des formations théoriques et pratiques en matière d'intervention en situation de crise et d'intervention policière afin de développer chez l'apprenant des habiletés sur les plans : Comportements sécuritaires, techniques de communication, adaptation de son comportement en fonction de l'évolution d'une situation, application rigoureuse des protocoles d'intervention, dimensions : légales, méthodologiques, psycho-socio-communautaires, techniques et éthiques.</p> <p>En ce qui concerne les aspirants policier (PFIPG), ceux-ci reçoivent une formation spécifique se rapportant à l'intervention policière auprès de personnes présentant un trouble de santé mentale requérant l'usage de la force : (1) La formation actuelle du PFIPG aborde notamment les stratégies d'intervention dans les cas de délire agité où le principe de la limitation de la liberté de mouvement effectuée avec plusieurs intervenants y est enseigné. Des lectures préparatoires doivent être faites ainsi que trois heures de formation pratique sur la démarche complète de ce type d'intervention; (2) Une activité en ligne avec questionnaire interactif permet de consolider leurs connaissances sur le délire agité; (3) Conformément à la pratique policière sur l'arme à impulsions électriques (<i>Taser Gun</i>), les aspirants policiers reçoivent de l'information quand au rôle de soutien qu'ont les policiers lors d'une intervention policière requérant l'usage de la force, mettant en scène l'implication d'un utilisateur de l'arme à impulsions électriques.</p> <p>Ce topo a été présenté au Comité de concertation le 13 mars 2013 et il a été informé qu'une mise à jour des données devrait être faite aux deux ans. Le Protecteur du citoyen s'est montré satisfait de l'état de situation déposé par l'École et pour ces motifs, le dossier est terminé.</p>						

Actions posées au regard de notre mission générale (suite)

	Secteurs d'activité	Direction responsable	Obstacles priorités	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéancier	Indicateurs de suivi
2.	Formation des policiers	Direction des affaires institutionnelles et des communications Direction de la formation policière	Formation limitée sur l'intervention des policiers auprès des personnes handicapées Nombre limité de policiers-patrouilleurs formés	Identifier, avec le MSP et les corps de police, les besoins de formation continue en matière d'intervention auprès des personnes éprouvant un problème de santé mentale Privilégier des activités de formation plus courtes avec des stratégies diversifiées de déploiement sur le terrain	Consulter ses instances ainsi que les corps de police afin d'obtenir leurs commentaires en vue d'améliorer ou d'ajouter des éléments dans la formation Rejoindre un plus grand nombre de policiers-patrouilleurs	Juin 2013	Consultations faites auprès de ses instances de même que ses partenaires et Identification des mesures à préconiser Augmentation du nombre de policiers-patrouilleurs formés
Reddition 2011-2012	<p>L'École offre actuellement deux formations au perfectionnement professionnel (formation des policiers actifs) qui contiennent des éléments sur la santé mentale, à savoir <i>Actualisation des compétences du policier-patrouilleur</i> et <i>Entrevue filmée d'un suspect</i>. Dans les conclusions du rapport précédemment mentionné du Protecteur du citoyen, ce dernier recommandait à l'École d'identifier avec le MSP et les organisations policières les besoins de formation continue en matière de santé mentale. Conséquemment, l'École a consulté ses instances et partenaires en vue d'inventorier les formations existantes et de vérifier, par la suite, s'il y avait lieu d'améliorer ou d'ajouter des éléments de formation. Qui plus est, l'École souhaite privilégier des activités de formation plus courtes afin de rejoindre un plus grand nombre de policiers-patrouilleurs et ainsi augmenter le nombre de policiers formés sur les problématiques de santé mentale. L'École a donc informé les membres du Comité consultatif clients (représentants des niveaux 1 à 6 des corps de police) qu'un sondage portant sur les préoccupations gouvernementales et sociétales leur sera adressé ainsi qu'aux collègues dès septembre 2012. Un état de situation global de la couverture des ces thématiques sera produit en décembre 2012 et permettra d'établir le portrait de ce qui est offert comme formation sur l'ensemble des thématiques gouvernementales et sociétales, notamment en santé mentale.</p> <p>Par ailleurs, sur le plan du perfectionnement professionnel, le Service de police de la Ville de Montréal a autorisé l'École à rendre disponible à l'ensemble des policiers québécois, par l'entremise du Carrefour de l'information et du savoir (CIS), son plan d'action 2012 sur l'itinérance et la santé mentale <i>Agir autrement</i>.</p> <p>En 2011-2012, 125 policiers ont participé à la formation <i>Actualisation des compétences du policier-patrouilleur</i> tandis que 64 policiers ont suivi la formation <i>Entrevue filmée avec un suspect</i>. Au cours des trois dernières années, c'est près de 400 policiers actifs qui ont suivi la formation <i>Actualisation des compétences du policier-patrouilleur</i>. À titre d'activités organisées pour former ou informer les policiers sur la thématique de la santé mentale, nous comptons la tenue du Colloque international sur l'intervention policière en situation de crise (28 au 31 août 2011) à l'École. Ce colloque a accueilli 225 participants. Aussi, le Colloque intersection s'est tenu en mai 2012 sous le thème <i>Intervention policière auprès des personnes présentant des problèmes de santé mentale</i>. Ce colloque, quant à lui, a accueilli 420 participants. Outre la santé mentale, les sujets suivants y ont également été présentés : l'intervention policière en santé mentale, le témoignage d'une personne ayant un trouble de santé mentale, un portrait en matière de santé mentale et une présentation des grandes tendances, la concertation et la collaboration entre les acteurs.</p> <p>Enfin, en décembre 2011, un comité provincial a été mis en place pour permettre aux corps de police d'améliorer l'intervention auprès des personnes ayant un trouble de santé mentale, une déficience intellectuelle, un trouble envahissant du développement ou un trouble grave du comportement par le moyen d'échange sur les pratiques efficaces. Le comité provincial s'est rencontré à quatre reprises et a discuté des sujets suivants : les bonnes pratiques de certains corps de police, une présentation de la Commission des troubles mentaux (CETM) sur son rôle et son mandat, la formation d'un sous-comité de travail sur les principales problématiques identifiées par les corps de police et le guide d'inscription des ordonnances de la CETM au CRPQ.</p>						

	Secteurs d'activité	Direction responsable	Obstacles priorités	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéancier	Indicateurs de suivi
2.	Formation des policiers	Direction des affaires institutionnelles et des communications Direction de la formation policière	Formation limitée sur l'intervention des policiers auprès des personnes handicapées Nombre limité de policiers-patrouilleurs formés	Identifier, avec le MSP et les corps de police, les besoins de formation continue en matière d'intervention auprès des personnes éprouvant un problème de santé mentale Privilégier des activités de formation plus courtes avec des stratégies diversifiées de déploiement sur le terrain	Consulter ses instances ainsi que les corps de police afin d'obtenir leurs commentaires en vue d'améliorer ou d'ajouter des éléments dans la formation Rejoindre un plus grand nombre de policiers-patrouilleurs	Juin 2013	Consultations faites auprès de ses instances de même que ses partenaires et Identification des mesures à préconiser Augmentation du nombre de policiers-patrouilleurs formés
Reddition 2012-2013 DOSSIER TERMINÉ	<p>L'état de situation global de la couverture des thématiques gouvernementales et sociétales a été produit en janvier 2013 et a pris la forme d'un topo (<i>Formation en lien avec une intervention policière auprès d'une personne atteinte de problématique de santé mentale requérant l'usage de la force</i>). Celui-ci a été remis au MSP, au Protecteur du citoyen et aux différents partenaires de l'École. Le contenu des cours qu'offre l'École est constamment appelé à évoluer, que ce soit à la suite de recommandations émanant d'autorités diverses, de nouvelles responsabilités liées à une fonction, de nouvelles lois, de l'évolution des pratiques, etc. L'École demeure à l'affût des événements afin de procéder rapidement aux modifications requises dans ses activités de formation en fonction de sa capacité organisationnelle. Le Protecteur du citoyen s'est montré satisfait du topo déposé par l'École et pour ces motifs, le dossier est terminé.</p> <p>En ce qui concerne les activités de formation plus courtes avec des stratégies diversifiées de déploiement sur le terrain, l'École tient des colloques et des séminaires sur la thématique de la santé mentale. Aussi, au printemps 2013, l'École a lancé un webdocumentaire sur l'intervention policière auprès de gens en crise ou ayant une problématique de santé mentale. Ce webdocumentaire servira d'outil pédagogique et didactique en soutien aux formateurs et permettra tant en formation initiale (aspirants policiers du PFIPG) qu'en perfectionnement professionnel (policiers actifs) de préparer les policiers à intervenir dans de telles situations. Cette mesure sera approfondie à la page 9 (3. Formation des étudiants en techniques policières et des aspirants policiers et des policiers). Dans cette même veine, l'École a conclu, en juin 2013, une entente d'une durée de trois ans avec le Réseau canadien du savoir policier afin d'obtenir une licence pour la diffusion en ligne d'une formation sur le <i>Syndrome du délire agité</i>. Cette formation sera disponible à l'automne 2013 sur notre plateforme LMS Moodle et sera offerte à l'ensemble de la clientèle de l'École (aspirants policiers du PFIPG, PFIPG autochtone, policiers actifs, personnes du domaine de la sécurité publique).</p>						

Actions posées au regard de notre mission générale (suite)

	Secteurs d'activité	Direction responsable	Obstacles priorités	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéancier	Indicateurs de suivi
3.	Formation des étudiants en techniques policières, des aspirants policiers et des policiers	Direction des affaires institutionnelles et des communications	Événements tragiques survenus au cours des dernières années lors d'interventions policières auprès de gens en crise ou ayant un trouble de santé mentale	Produire une vidéo interactive sur l'intervention policière auprès des gens en crise ou ayant un trouble de santé mentale Mesure révisée : Produire un webdocumentaire	Former efficacement, rapidement et de façon abordable un grand nombre de clientèles (étudiants, aspirants policiers et policiers) sur cette problématique	Juin 2013	Vidéo produite Indicateur de suivi révisé : Webdocumentaire produit
Reddition 2011-2012	Au cours des dernières années, certaines interventions policières auprès de personnes en crise ou ayant un trouble de santé mentale ont mal tournées. En raison de ces événements tragiques, l'École a décidé de produire une vidéo interactive sur cette thématique. La vidéo prendra finalement la forme d'un webdocumentaire, lequel respectera les règles d'accessibilité puisqu'il sera possible de le consulter avec tout navigateur (Internet Explorer 8, Mozilla Firefox, Google Chrome, Safari, Opera). Le webdocumentaire sera divisé en cinq parties : (1) l'intervention policière en situation de crise humaine, (2) intervenir auprès des personnes en crise atteintes d'un trouble mental, (3) pouvoirs et devoirs du policier, (4) récapitulation, (5) témoignages des familles et des proches et bottin de ressources par région. Jusqu'à présent, ces étapes ont été complétées : recherche et planification des rencontres avec les participants, scénarisation du webdocumentaire, tournage avec les policiers, experts et témoins. Une rencontre de validation s'est d'ailleurs tenue le 29 mai 2012. Les prochaines étapes, à savoir le tournage des simulations avec les comédiens de l'École, le montage des séquences vidéo, la production, la programmation et le montage du site Web, seront réalisées au cours de l'été et de l'automne 2012. Le webdocumentaire devrait être disponible en juin 2013.						
Reddition 2012-2013 DOSSIER TERMINÉ	En mai 2013, l'École a débuté le déploiement du webdocumentaire <i>Vulnérable : Intervention policière auprès d'une personne en crise</i> . Cet outil didactique plonge au cœur de l'intervention policière auprès d'une personne présentant un trouble de santé mentale (schizophrénie, trouble de la personnalité limite, trouble bipolaire, dépression majeure, trouble délirant, délirium agité) et en crise et propose des stratégies d'intervention et de communication utiles, efficaces et sécuritaires pour désamorcer un état de crise. Nous y retrouvons l'expertise de spécialistes en intervention en situation de crise, de réelles interventions policières avec un agent spécialiste en santé mentale, un processus de communication avec une personne en crise ainsi que le point de vue de gens qui ont fait l'objet d'une intervention policière alors qu'ils étaient en crise. Les stratégies d'intervention proposées misent sur le « savoir être » autant que le « savoir faire ». Aussi, le webdocumentaire informe le policier sur ses pouvoirs et devoirs lors d'une intervention auprès de cette clientèle. Ce webdocumentaire est destiné aux étudiants en techniques policières, aux aspirants policiers, aux futurs intervenants en sécurité publique (agents des services correctionnels, constables spéciaux des palais de justice, etc.) ainsi qu'à tous les policiers et intervenants en sécurité publique du Québec. Il est accessible via le site Web de l'École www.enpq.qc.ca pour les partenaires du continuum de la formation policière ainsi qu'au réseau international FRANCOPOL http://www.francopol.org/ .						

Actions posées au regard de notre mission générale (suite)

Secteurs d'activité	Direction responsable	Obstacles priorités	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéancier	Indicateurs de suivi	
4.	Formation des agents des services correctionnels	Direction des activités et de la formation sur mesure	Connaissances limitées des agents des services correctionnels dans l'identification du profil des personnes ayant un trouble de santé mentale	Améliorer le programme de formation dans l'évaluation des personnes incarcérées afin que les agents des services correctionnels puissent bien identifier le profil de la personne (augmentation des observations et du questionnement)	Agents des services correctionnels mieux outillés pour identifier le profil des personnes incarcérées ayant des troubles de santé mentale et être en mesure de les diriger vers les services spécialisés adéquats	Juin 2013 Échéancier révisé : Juin 2014	Mise en place des scénarios et simulations améliorés
Reddition 2011-2012	Depuis mars 2010, l'École accueille les étudiants inscrits au programme d'intégration à la fonction d'agent des services correctionnels (ASC), lequel est d'une durée de 40,5 jours. Ce programme a été élaboré en partenariat avec la Direction générale des Services correctionnels du MSP (DGSC). Les ASC bénéficient d'une formation en lien avec la problématique de santé mentale (formations théoriques, exemples concrets et mises en situation interactives), mais celle-ci doit être rehaussée. Par contre, aucun geste n'a été posé en 2011-2012 pour enrayer cet obstacle.						
Reddition 2012-2013	L'École participe activement à un sous-comité DGSC-ENPQ ayant comme objectif d'améliorer le programme en matière de santé mentale. Les travaux en cours visent entre autres à : accorder plus de temps à la santé mentale en augmentant le nombre de mises en situation touchant à d'autres pathologies (ex. : trouble envahissant du développement); raffiner les communications des ASC, leur observation des comportements afin de cerner les éléments déclencheurs; accompagner les personnes incarcérées (PI) ayant un trouble de santé mentale en favorisant leur réinsertion sociale; actualiser la documentation à remettre aux futurs ASC; instrumenter en créant des listes de vérification pour des interventions adéquates et en faisant visionner davantage de vidéos pertinentes. Depuis février 2013, un psychologue participe, avec les instructeurs, aux rétroactions afin d'aider les ASC à analyser leurs interventions auprès des PI ayant un trouble de santé mentale. Étant donné que les travaux de ce sous-comité ne sont pas terminés, l'échéancier doit être révisé pour juin 2014.						
Reddition 2013-2014 DOSSIER TERMINÉ	Le programme actuel est d'une durée de 48 jours et couvre notamment dans le domaine de la santé mentale : la communication adaptée, les états mentaux, les facteurs d'influence, les signes et comportements à observer, les phases d'une crise, les techniques et protocoles d'intervention appropriés aux différentes catégories de troubles de santé mentale (TED, dépression, troubles d'anxiété et de panique, TOC, troubles de la personnalité, bipolarité, schizophrénie, delirium tremens et toxicomanie (psychose toxique ou trouble psychotique)). Aussi, dans un but de réinsertion sociale, les ASC apprennent à assurer un suivi et un soutien rigoureux auprès des PI ayant un trouble de santé mentale. Le travail amorcé en 2013 par le sous-comité DGSC-ENPQ et un comité École sur la santé mentale a permis de bonifier les objectifs et standards liés à l'intervention auprès d'une PI en situation de crise potentielle, d'élaborer un nouveau plan de cours et des grilles d'évaluation. Aussi, depuis mars 2014, les étudiants bénéficient d'une demi-journée de formation supplémentaire qui leur permet d'approfondir leurs habiletés à détecter les signes et les comportements permettant de reconnaître une PI ayant un trouble de santé mentale, de la prendre en charge, de communiquer de manière à prévenir ou à désamorcer une crise, de poser des actions appropriées en fonction de l'état mental de la PI, d'assurer le suivi de ses interventions et de les apprécier dans une perspective d'amélioration continue. Le webdocumentaire <i>Vulnérable</i> produit par l'École est employé pour susciter la réflexion et faire prendre conscience aux ASC de l'importance de leur façon d'intervenir en ce domaine. Afin de bonifier le programme, une banque de mises en situation traitant de problèmes de santé mentale a été créée. Ces mises en situation sont utilisées depuis juin 2014 au bénéfice des étudiants. Une action sera ajoutée dans notre plan d'action 2014-2015 afin d'en faire le suivi.						

Actions posées au regard de notre mission générale (suite)

NOUVELLE ACTION

	Secteurs d'activité	Direction responsable	Obstacles priorités	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéancier	Indicateurs de suivi
6.	Formation des policiers	Direction du développement pédagogique et de la recherche	Stratégies déficientes dans le cadre d'une intervention policière auprès d'une personne ayant un trouble de santé mentale et requérant l'usage de la force (événement survenu à Montréal le 7 juin 2011)	Identifier les pistes de recherche en vue de réaliser un projet de recherche en santé mentale et situations de crise – Suivi de la recommandation du coroner suite au décès de Mario Hamel	Proposer de nouvelles stratégies dans le cadre d'interventions auprès de personnes en crise et en rechercher les meilleures pratiques	Avril 2013	Document synthèse rédigé identifiant les pistes de recherche
Rédaction 2012-2013 DOSSIER TERMINÉ	Lors d'un événement survenu à Montréal le 7 juin 2011, le Service de police de la Ville de Montréal a été appelé à intervenir auprès d'une personne ayant un trouble de santé mentale. Les policiers ont tenté de maîtriser l'homme en délire armé d'un couteau et qui était menaçant à leur endroit. L'intervention s'est soldée par la mort de l'homme qu'il tentait de maîtriser ainsi que celle d'un autre citoyen. Le coroner a été appelé à rédiger un rapport et à fournir des recommandations en lien avec cet événement. À la suite des recommandations du coroner déposées en novembre 2012, l'École a mandaté la Direction du développement pédagogique et de la recherche, via son Centre de recherche et de développement stratégique (CRDS), afin qu'elle propose de nouvelles stratégies dans le cadre d'interventions auprès de personnes violentes et en crise et qu'elle en recherche les meilleures pratiques. En avril 2013, le CRDS a produit un document synthèse de pistes de recherche découlant d'une analyse systématique du rapport du coroner, de consultations auprès d'experts-conseils de l'École et d'une recherche bibliographique. Le CRDS a privilégié une question portant sur l'intervention policière auprès d'individus armés d'un couteau et en état de crise. Comme la piste de recherche a été identifiée, le CRDS pourra débiter le projet de recherche au cours de l'année 2014-2015, lequel se fera en deux volets, à savoir la recension des pratiques, puis l'étude des événements. Le projet de recherche sera inscrit dans le plan d'action 2014-2015 de l'École.						

Actions posées au regard de notre mission générale (suite)

NOUVELLE ACTION

	Secteurs d'activité	Direction responsable	Obstacles priorités	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéancier	Indicateurs de suivi
5.	Formation des policiers	Direction de la formation policière Direction des affaires institutionnelles et des communications	Nombre limité de policiers-patrouilleurs formés	Organiser un séminaire sur l'intervention policière en santé mentale Tenir un atelier sur la santé mentale dans le cadre du séminaire Intersection (en collaboration avec le MSP et le Réseau Intersection)	Former efficacement, rapidement et de façon abordable un grand nombre de policiers sur cette problématique	Octobre 2013 Avril 2014	Séminaire organisé et tenu Atelier organisé et tenu
Reddition 2013-2014 DOSSIER TERMINÉ	<p>Le 18 octobre 2013, la Direction de la formation policière de l'École, via son Centre de savoirs disciplinaires, a organisé le séminaire <i>L'intervention policière en santé mentale : enjeu de formation continue</i> en collaboration avec quelques partenaires, soit le ministère de la Sécurité publique (MSP), le Programme d'encadrement clinique et hébergement (PECH), le Service de police de Terrebonne, le Service de police de la Ville de Montréal et la Sûreté du Québec. Ce séminaire, d'une durée d'une journée, était destiné aux policiers-patrouilleurs ainsi qu'aux directeurs des corps de police et aux personnes œuvrant avec cette clientèle (criminologues, travailleurs sociaux, etc.) afin de les sensibiliser et de les former sur l'enjeu de formation continue en santé mentale. Les thématiques discutées lors de ce séminaire portaient sur : les résultats préliminaires des travaux du Comité de travail sur les interventions policières d'urgence en santé mentale du MSP, la formation à l'École en matière d'intervention en santé mentale, les recommandations sur la formation des agents de police en matière d'intervention en santé mentale, le webdocumentaire « Vulnérable », le point de vue d'un expert en santé mentale, les initiatives de formation continue au Service de police de Terrebonne, le groupe PECH, la formation en santé mentale à la Sûreté du Québec et le plan d'action et les initiatives de formation en santé mentale au Service de police de la Ville de Montréal. Près d'une centaine de personnes ont participé à ce séminaire.</p> <p>De plus, le séminaire Intersection/MSP 2014 s'est tenu à l'École les 23 et 24 avril 2014. Cette rencontre annuelle où sont conviés tous les intervenants intéressés par l'approche de police communautaire, notamment des représentants des corps de police, de l'École, des collèges de même que des milieux municipal et communautaire est préparée par le Réseau Intersection en collaboration avec le MSP et l'École. Lors de ce séminaire, les participants ont pu assister à deux ateliers portant sur la santé mentale, à savoir : <i>Santé mentale : ligne partenaire</i>, <i>Info-social</i> et <i>L'ESUP (Équipe de soutien aux urgences psychosociales)</i>.</p>						

Actions posées au regard de nos services offerts auprès de la population

	Secteurs d'activité	Direction responsable	Obstacles priorités	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéancier	Indicateurs de suivi
1.	Site Web et portail du CIS	Direction des affaires institutionnelles et des communications Direction du développement pédagogique et de la recherche	Accessibilité restreinte au site Web de l'École ainsi qu'au portail Web du CIS pour les personnes handicapées	Identifier les mesures d'accessibilité à mettre en place et préparer une étude de faisabilité en ce sens	Parfaire l'accessibilité du site Web et du portail du CIS pour les personnes handicapées qui tiendra compte des nouveaux standards informatiques	Juin 2013 Portail du CIS : nouvelle action en 2014-2015	Accessibilité du site Web et du portail du CIS pour les personnes handicapées Indicateur révisé : accessibilité du site Web
Reddition 2011-2012	<p>Vu son accessibilité restreinte, l'École travaille présentement sur la refonte de son site Web en priorisant l'aspect accessibilité du site. De fait, des efforts sont mis en place pour que le site et tous ses contenus, actuels et futurs, soient conformes aux standards gouvernementaux sur l'accessibilité du Web.</p> <p>Vérification de la conformité du site La vérification de la conformité du site aux standards gouvernementaux sur l'accessibilité a été réalisée à l'aide d'évaluations techniques du code HTML et d'évaluations fonctionnelles avec des lecteurs d'écran. Au moment de la mise en ligne du site, les outils suivants auront été utilisés pour faire les évaluations : Valideur du W3C, Firefox 11 et autres logiciels (Firebug 1.8.4, Firefox Accessibility Extension 1.5.7.1, Web Developer 1.1.9), Internet Explorer 6, 7, 8 et 9 (Web Accessibility Toolbar 1.2), Color Contrast Analyser 2.2a, Jaws 11 et NVDA 2012.1.</p> <p>Iconographie Quatre images différentes seront utilisées pour signifier : (1) que le lien permet d'ouvrir un fichier dans une nouvelle fenêtre, (2) que le lien est externe au site qu'il ouvre dans une nouvelle fenêtre, (3) qu'il est possible de diminuer la taille du texte dans le site, (4) qu'il est possible d'augmenter la taille du texte dans le site.</p> <p>La mise en ligne du site Web est prévue à l'automne 2012.</p> <p>En ce qui a trait à la refonte du portail Web du CIS, une formation du personnel a eu lieu au printemps dernier. Toutefois, comme la refonte du portail est complexe et que l'École ne possède pas l'expertise à l'interne, la réalisation de cette action sera évaluée en 2012-2013.</p>						
Reddition 2012-2013 DOSSIER TERMINÉ	<p>Le nouveau site Web de l'École a été mis en ligne le 30 novembre 2012 et le lancement a été fait en décembre 2012. L'arborescence du nouveau site Web est davantage fonctionnelle et intuitive avec un accès par clientèle. Il présente également un contenu accessible pour tous et qui répond aux standards gouvernementaux sur l'accessibilité du Web. Par conséquent, ce dossier est terminé.</p> <p>Quant à l'accessibilité du portail du CIS, il s'avère que celui-ci ne répond plus aux besoins de l'École. L'action est donc abandonnée pour le portail actuel. Par contre, l'École a procédé à l'achat d'un nouveau portail en 2013 et il est prévu qu'il soit implanté en 2014-2015. L'accessibilité pour tous au nouveau portail du CIS sera introduite comme action dans le plan d'action 2014-2015 de l'École.</p>						

Actions posées au regard de nos services offerts auprès de la population (suite)

Secteurs d'activité		Direction responsable	Obstacles priorités	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéancier	Indicateurs de suivi
2.	Centre sportif ENPQ	SIQ et Direction des services administratifs et technologiques	Manque d'accessibilité de la salle d'entraînement	Procéder à une analyse sur la faisabilité et les coûts pour l'ajout d'une porte automatique	Vérifier la faisabilité et les coûts pour la mise en place des suggestions	Juin 2012	Réception de l'analyse de la SIQ Indicateur révisé : portes automatiques installées
Reddition 2011-2012 DOSSIER TERMINÉ	Après consultation auprès de la clientèle du Centre sportif ENPQ, certains utilisateurs ont constaté un manque d'accessibilité à la salle d'entraînement. Il fut donc suggéré d'installer une porte avec ouverture automatique pour y faciliter l'accès. L'École a demandé à la Société immobilière du Québec (SIQ) de procéder à une analyse sur la faisabilité et les coûts pour l'ajout d'une porte automatique à cet endroit. Vu les résultats de l'analyse, la SIQ a installé, au printemps 2012, les portes automatiques à l'entrée de la salle d'entraînement. Finalement, cet obstacle est enrayé et l'indicateur de suivi a été révisé en conséquence. En outre, l'École s'est informée auprès du représentant de la Ville de Nicolet pour vérifier si des plaintes ou des commentaires avaient été formulés par les utilisateurs. Après vérification, la Ville n'a reçue aucune plainte de la clientèle.						
3.	Accessibilité des lieux	Direction des services administratifs et technologiques	Manque de visibilité des pictogrammes identifiant les endroits où prendre les ascenseurs pour les personnes ayant une incapacité physique et devant se déplacer dans l'École	Améliorer la visibilité des pictogrammes identifiant les ascenseurs	Augmentation du nombre de pictogrammes dans les endroits stratégiques de l'École	Juin 2013	Pictogrammes installés
Reddition 2011-2012	Il n'y a eu aucun avancement pour cette action au courant de l'année 2011-2012. Celle-ci sera complétée d'ici au printemps 2013 lors de l'identification des bureaux en lien avec la nouvelle structure organisationnelle de l'École. L'échéancier prévu est toujours l'objectif pour la réalisation de cette action.						
Reddition 2012-2013 DOSSIER TERMINÉ	Les pictogrammes ont été installés au cours du printemps 2013 afin de bien identifier les endroits où un ascenseur est accessible. De plus, l'École a procédé à l'identification des bureaux en lien avec sa nouvelle structure organisationnelle. Cette action est donc complétée dans le respect de l'échéancier fixé.						

Actions posées au regard de nos services offerts auprès de la population (suite)

	Secteurs d'activité	Direction responsable	Obstacles priorités	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéancier	Indicateurs de suivi
4.	Processus d'approvisionnement	Direction des services administratifs et technologiques	Sensibilisation de nos partenaires internes et externes quant à l'approvisionnement de biens et de services en lien avec les personnes handicapées	Dans les cas où cela est applicable, l'École apportera une attention particulière dans ses processus d'acquisition afin de permettre l'accessibilité de biens et de services pour les personnes handicapées. Lorsque requise, la clause suivante sera incluse dans nos documents d'appel d'offres : « <i>L'École favorise un environnement sans obstacle pour les personnes handicapées et se réserve le droit d'accepter l'offre la plus avantageuse à cet égard.</i> »	Assurer l'accessibilité des biens et des services acquis par l'École lorsqu'ils desservent les personnes handicapées	Continu	Compilation du nombre de fois où la clause a été incluse dans un appel d'offres Compilation du nombre de fois où un contrat a été adjugé et qui favorisait l'achat de biens ou de services sans obstacle
Reddition 2011-2012	En 2011-2012, l'École n'a pas eu à inclure la clause spécifique sur l'accessibilité sans obstacle dans ses appels d'offres. De plus, aucun contrat n'a été adjugé parce qu'il favorisait l'achat de biens ou de services sans obstacle. Au cours de cette période, aucun geste n'a été posé pour réaliser de façon optimale cette action.						
Reddition 2012-2013	Pour l'année 2012-2013, l'École n'a pas eu à inclure la clause dans ses appels d'offres de même qu'aucun contrat n'a été adjugé parce qu'il favorisait l'achat de biens ou de services sans obstacle. Par contre, le service de l'approvisionnement de l'École possède une gamme de fournitures de bureau accessibles pour tous (post-it de différentes couleurs, papier quadrillé, cahier de notes avec spirale, chemises de couleurs différentes, plusieurs choix de crayons, etc.). De plus, plusieurs imprimantes de l'École sont munies du format 11X17. Les écrans d'ordinateur sont larges et il est possible d'en ajuster le contraste. Toutes les chaises du personnel de bureau sont ajustables et les différentes fonctions des manettes sont identifiées sous forme d'images. Enfin, à la demande d'un employé, l'infirmière de l'École vérifie son poste de travail afin qu'il soit adapté à ses besoins.						
Reddition 2013-2014	L'adjointe au coordonnateur du plan d'action de l'École a participé à l'atelier portant sur l'approvisionnement accessible aux personnes handicapées qui s'est déroulé à l'automne 2013. Par la suite, la nouvelle coordonnatrice du service des ressources matérielles a été rencontrée afin de lui expliquer l'exigence prévue à l'article 61.3 de la Loi ainsi que de l'action dont l'École s'était engagée à respecter en lien avec cette exigence. Le guide d'accompagnement de l'OPHQ sur <i>L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées</i> a été remis à la coordonnatrice du service des ressources matérielles. Pour 2013-2014, l'École n'a pas eu à inclure la clause proposée dans ses appels d'offres. L'École tente de favoriser l'achat de biens ou de services sans obstacle lorsque possible.						

Actions posées au regard de nos services offerts auprès de la population (suite)

NOUVELLE ACTION

Secteurs d'activité	Direction responsable	Obstacles priorités	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéancier	Indicateurs de suivi	
5.	Stationnements	Direction des services administratifs et technologiques	Manque de visibilité des lignes délimitant les stationnements pour personnes handicapées	Repeindre en bleu foncé les lignes des stationnements pour personnes handicapée ainsi que l'espace de stationnement qui leur est réservé	Rendre davantage visible les espaces de stationnement pour personnes handicapées	Juin 2014	Lignes de stationnement repeintes en bleu foncé ainsi que l'espace réservé
Reddition 2013-2014 DOSSIER TERMINÉ	Cette action a été réalisée au cours du printemps 2014 et est donc terminée. L'échéancier a été respecté et les résultats attendus ont été atteints.						

Actions à titre de gestionnaire d'un organisme public

Secteurs d'activité	Direction responsable	Obstacles priorités	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéancier	Indicateurs de suivi	
1.	Embauche ou stage de formation	Direction des ressources humaines	Difficulté d'augmenter la proportion de personnes handicapées parmi le personnel embauché dû à un manque de main-d'œuvre « personnes handicapées » dans les banques de candidats	Favoriser, à compétence égale, l'embauche de personnes handicapées	Publiciser davantage nos appels de candidatures auprès des personnes handicapées, avec l'aide de l'OPHQ Respecter le pourcentage fixé par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) (50 %)	Continu	Augmenter le pourcentage de personnes handicapées Niveau d'atteinte de l'objectif fixé par la CDPDJ
Reddition 2011-2012	Pour l'année 2011-2012, l'École n'a procédé à aucune embauche de personnes handicapées. Elle compte présentement deux (2) personnes handicapées au sein de son personnel, soit un employé régulier et un employé contractuel. Cette faible statistique résulte, entre autres, du peu de candidatures reçues de la part de personnes provenant de ce groupe visé. L'École n'a pas fait appel à l'OPHQ pour publiciser davantage ses appels de candidatures. Par contre, elle a mis en œuvre des mesures pour accroître l'embauche des personnes handicapées (voir l'action 2. Programme d'accès à l'égalité en emploi).						
Reddition 2012-2013	Le taux de représentativité des personnes handicapées au sein de l'École atteint 0,8 % du nombre total des statuts d'emploi (réguliers, occasionnels, contractuels) en 2012-2013. De fait, trois (3) employés sont considérés dans le groupe des « personnes handicapées » (un régulier, un occasionnel, un contractuel). Cette faible statistique résulte, entre autres, du peu de candidatures reçues de la part de personnes provenant de ce groupe visé, et ce, malgré les différentes mesures mises en place par l'École pour augmenter leur représentativité. L'École devra prendre contact avec l'OPHQ afin qu'ils trouvent ensemble des pistes de solution pour rejoindre les personnes handicapées et les amener à postuler sur les emplois à pourvoir à l'École.						
Reddition 2013-2014	Pour l'année 2013-2014, aucune personne faisant partie de ce groupe cible n'a été embauché. Par conséquent, le taux de représentativité des personnes handicapées au sein de l'École est de 0,7 %, réparti comme suit : un employé régulier, un employé occasionnel et un employé contractuel. Bien que l'École ait mis de l'avant des actions pour encourager les personnes handicapées à déposer leur candidature, cette statistique demeure inchangée. L'École ne reçoit que peu de candidatures pour ce groupe visé. Une réflexion devra être amorcée pour rejoindre davantage et ainsi augmenter le pourcentage de personnes handicapées au sein des employés de l'École. Cette action se poursuivra dans le plan d'action 2014-2015.						

Actions à titre de gestionnaire d'un organisme public (suite)

Secteurs d'activité	Direction responsable	Obstacles priorités	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéancier	Indicateurs de suivi	
2.	Programme d'accès à l'égalité en emploi	Direction des ressources humaines	Voir l'annexe 2 du présent plan d'action intitulée <i>Programme d'accès à l'égalité – Suivi des mesures</i>	Mise en œuvre des mesures retenues par l'École	Augmenter la représentativité des personnes handicapées	Juin 2013 Échéancier révisé : Juin 2012	Application des mesures retenues par l'École
Reddition 2011-2012 DOSSIER TERMINÉ	L'École a poursuivi les travaux de mise en œuvre du <i>Plan de développement des ressources humaines</i> . Les activités réalisées cette année ont été en lien avec le suivi et l'implantation des mesures prévues au <i>Programme d'accès à l'égalité</i> ayant pour cible les personnes handicapées. Dans un souci de sensibiliser les gestionnaires à la réalité des minorités, une formation sur la diversité en milieu de travail leur a été offerte en collaboration avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. L'École a également mis en œuvre toutes les mesures identifiées à l'annexe 2 (<i>Programme d'accès à l'égalité – Suivi des mesures</i>) jointe au plan d'action 2010-2013. Plus précisément, depuis mai 2012, le logiciel de recrutement en ligne permet aux candidats d'ajouter à leur profil qu'ils ont un handicap. Cette fonctionnalité permet à l'École de préciser, lors des convocations (tests ou entrevues), que des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins. Aussi, l'École offre la possibilité d'adapter la forme des outils de sélection à la personne handicapée qui en fait la demande. La mise en œuvre des mesures retenues par l'École est complétée. Toutefois, nous constatons qu'elles ne permettent pas d'augmenter la représentativité des personnes handicapées au sein de l'École puisqu'elle reçoit peu de candidatures de ce groupe.						
NOUVELLE ACTION							
3.	Sensibilisation du personnel	Direction des affaires institutionnelles et des communications	Manque de sensibilisation du personnel aux réalités des personnes handicapées et absence d'activités permettant de participer à leur intégration	Mettre en place un comité afin d'accroître l'intégration des personnes handicapées au sein de l'École et de ses activités Organiser un dîner-causerie avec une personne handicapée lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées	Sensibiliser le personnel aux réalités des personnes handicapées et participer à leur intégration afin d'accroître leur visibilité	Juin 2014	Comité formé de membres du personnel mis en place Dîner-causerie organisé et tenu
Reddition 2013-2014 DOSSIER TERMINÉ	Le 18 mars 2014, l'École a mis en place un comité qui a pour mandat de conseiller le coordonnateur du plan d'action en identifiant des actions, gestes, projets ou obstacles pour améliorer la performance de l'École au niveau de l'intégration des personnes handicapées, mais également au niveau du développement durable. Ce comité, qui est composé de huit employés provenant de chacune des directions de l'École, agit comme « agent de sensibilisation » au sein des diverses directions de l'École. Le comité s'est réuni une fois à ce jour. Par ailleurs, pour souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées et sensibiliser le personnel, les membres du comité ont organisé un dîner-causerie le 5 juin 2014 avec un athlète paralympique de la région afin qu'il discute de ses parcours personnel et professionnel. L'École a aussi fait la promotion de la Semaine québécoise des personnes handicapées en ajoutant la documentation reçue sur son site intranet.						

REDDITION DE COMPTES SUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

Afin de permettre au gouvernement de suivre l'application par l'École de la *Politique gouvernementale sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* et tel que stipulé dans cette politique, l'École rend compte des résultats suivants :

Pour les bilans 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, l'École n'a reçu aucune demande d'accès à l'information provenant d'une personne handicapée ni aucune plainte sur l'accessibilité de ses documents, lieux ou services.

Comme l'École n'a reçu ni demande, ni plainte, elle n'a pas dû se doter de mesures d'accommodement en lien avec cette politique gouvernementale. Par contre, dans un souci d'équité et de transparence, l'École s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour fournir un document adapté à toute personne qui lui en fera la demande.

DIFFUSION

L'École souhaite faire connaître le présent bilan, qui englobe les années 2011 à 2014, ainsi que les nouvelles actions qu'elle a mises en branle pour l'année 2013-2014 à ses clientèles de même qu'à la population intéressée à en prendre connaissance. Ce document est disponible sur support papier à la Direction des affaires institutionnelles et des communications en composant le 819 293-8631 poste 6417, sur son site intranet et sur son site Web à l'adresse : www.enpq.qc.ca.

Pour tout commentaire, suggestion ou demande d'information, vous pouvez rejoindre le coordonnateur du plan d'action de l'École :

Pierre Saint-Antoine

Directeur des affaires institutionnelles
et des communications

École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Téléphone : 819 293-8631 poste 6247

Télécopieur : 819 293-2143

psta@enpq.qc.ca

À la demande d'une personne handicapée, le présent document pourra être adapté à son besoin.